

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module Ergothérapie en santé communautaire (Advanced Core) 2012-2013

Code S.ER.SO.2120.F.12	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si les directives de filière le précisent	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne

2 Organisation

Crédits ECTS * 7 ECTS	Langue(s) <input checked="" type="checkbox"/> français
---------------------------------	--

3 Prérequis

avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autre

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées

- A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie, ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle.
B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion à la santé.
E. Communiquer et collaborer avec les usager-ère-s, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client.
F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisation ou d'institution.
I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.

Buts :

- Permettre à l'étudiant-e d'approfondir sa vision de la santé et de l'orienter vers une santé globale et positive à travers le concept de promotion à la santé.
Sensibiliser l'étudiant-e à la démarche communautaire et comprendre la spécificité de l'intervention en ergothérapie.
Développer les perspectives et la contribution de l'ergothérapie dans l'intervention en promotion de la santé.
Repérer les spécificités du travail de l'ergothérapeute dans les soins à domicile.
Acquérir des concepts, des méthodes et outils pour développer des actions d'éducation thérapeutique avec des patients atteints de maladie chronique.
Sensibiliser l'étudiant-e aux soins palliatifs et lui permettre de comprendre la spécificité de l'intervention en ergothérapie.
Approfondissement d'éléments permettant de parfaire son raisonnement professionnel.

Unité 1

- Développer des stratégies de fonctionnement spécifique à une démarche communautaire.
Différencier les modèles de salutogénèse et pathogénèse afin d'acquérir des repères conceptuels et une méthodologie spécifique permettant une intervention dans le champ de la promotion à la santé ou de la prévention.
Acquérir les bases conceptuelles et pratiques d'une démarche d'éducation thérapeutique pour des patients atteints de maladie chronique.
Identifier une attitude et une démarche éducative utilisées dans la conduite d'une séance d'éducation thérapeutique.
Affiner son identité professionnelle à travers ces différents concepts et développer de nouvelles formes d'interventions.

Unité 2

- Connaître l'évolution des soins à domicile dans le canton de Vaud.
Comprendre le fonctionnement d'un CMS dans le canton de Vaud.
Connaître le rôle de la consultante en ergothérapie au sein de l'AVASAD.
Etre capable d'identifier la spécificité du rôle de l'ergothérapeute dans les soins à domicile et développer son identité professionnelle dans une dynamique pluridisciplinaire à travers le programme chute et malnutrition de l'AVASAD.
Identifier les causes et les conséquences liées aux chutes à domicile.
Accroître ces connaissances sur les moyens auxiliaires et développer sa capacité d'analyse afin de proposer des solutions pertinentes pour une personnes dans son environnement privé.

Unité 3

- Sensibiliser les étudiant-e-s aux soins palliatifs et aux différentes démarches pouvant s'appliquer dans ce contexte particulier (euthanasie, directives anticipées).
Identifier les différentes interventions possibles en tant qu'ergothérapeute dans une unité de soins palliatifs.

Unité 4

- Connaître et distinguer les formes de raisonnement clinique qui ont été observées chez les ergothérapeutes.
Etre capable d'identifier les raisonnements à l'oeuvre dans une décision ou une action professionnelle.
Repérer ses propres raisonnements.

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	2012-2013
	Ergothérapie en santé communautaire (Advanced Core)	

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Unité 1 : Intervention communautaire, promotion et éducation à la santé (V.Pratz, I.Eiriz, C.Lando, M.Monin)
Unité 2 : Ergothérapie et soins à domicile (N.Bacq, C.Genet, A.Croset, M.Demurger, M.Steffen, M.Ruth, A.Cuennet, M.Monin)
Unité 3 : Ergothérapie et soins palliatifs (B.Jaquet, C.Genet)
Unité 4 : Raisonnement clinique (S.Meyer)

Modalités pédagogiques générales

112 h.
Cours magistraux
Exercices
Mise en situation simulée obligeant l'étudiant à expérimenter concrètement la situation problème
Séminaire, enquête sur le terrain

Unité 1. Intervention communautaire, promotion et éducation à la santé

La démarche communautaire.
Démarche de promotion santé et de prévention avec la présentation de différents outils utiles dans cette pratique (planification des résultats, PRECEDE/PROCEDE).
Théorie sur les comportements de santé et les apprentissages (modèle transthéorique, Healthbelief model).
La démarche d'éducation thérapeutique et quelques outils pédagogiques spécifiques (diagnostic éducatif, contrat pédagogique).
Migration et santé.
Addiction et santé.

Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques

32 h
Démarche participative
Cours ex cathedra
Séminaire
Enquête sur le terrain pour le dossier
Présence obligatoire aux ateliers et laboratoires

Unité 2. Ergothérapie et soins à domicile

Organisation des soins à domicile dans le canton de Vaud.
Définition des compétences et des rôles de l'ergothérapeute dans les soins à domicile.
Présentation du programme chute et malnutrition.
Les facteurs de risque de chutes et les mesures de prévention.
Présentation et utilisation d'un guide pour l'évaluation et le choix de moyens auxiliaires.

Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques

48 h
Cours ex cathedra
Analyse de situations, exercices
Enquête sur le terrain pour le dossier
Présence obligatoire aux laboratoires

Unité 3. Ergothérapie et soins palliatifs

Définition et historique des soins palliatifs.
Notion éthique et directives anticipées.
La douleur dans les soins palliatifs.
Spécificité de l'ergothérapeute dans les soins palliatifs.

Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques

12h
Cours ex cathedra
Discussion

Unité 4. Raisonnement clinique

La démarche clinique et les raisonnements qui la sous-tendent.
Three-track mind, 5 tracks, pratiques probantes, éléments explicites et tacites, connaissances formelles et informelles.
Raisonnements procéduraux ou scientifiques chez les ergothérapeutes.
Raisonnements pragmatiques en relation avec le contexte de travail de l'ergothérapeute.
Raisonnements interactifs ou interpersonnels en relation avec l'ajustement de la relation.
Raisonnements conditionnels et contexte de l'usager.
Raisonnements éthiques, jugements de valeur et valeurs en oeuvre dans ceux-ci.
Le rôle des récits dans les thérapies et les pratiques professionnelles ; diversités des récits.
Le rôle de l'expérience ; du noviciat à l'expertise.

Unité 4. Modalités pédagogiques spécifiques

16 h
Cours ex cathedra
Exercices

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Ergothérapie en santé communautaire (Advanced Core)	2012-2013
6	Modalités d'évaluation et de validation *		
	<p>Buts de l'évaluation Vérifier l'acquisition des concepts développés dans chaque unité d'enseignement et la capacité des étudiant-e-s à en effectuer des synthèses à partir d'analyses de situation, de vignettes cliniques ou d'expérimentations sur le terrain.</p> <p>Formes générales Lorsque les critères d'évaluation comprennent la présence obligatoire aux laboratoires et ateliers, plus de 25% d'absence, quelle qu'en soit la raison, entraîne un travail complémentaire demandé par la responsable du module, en lien avec la thématique du laboratoire pour obtenir la validation des unités d'enseignement "ergothérapie et soins à domicile" et "intervention communautaire, promotion et éducation à la santé". L'examen écrit combiné des unités d'enseignements "soins palliatifs" et "ergothérapie et soins à domicile" compte pour 4/7 de la note. La note obtenue aux exercices de l'unité d'enseignement, "raisonnement clinique" vaut 1/7 de la note finale du module. Le dossier écrit avec la présentation orale d'un travail de groupe (3 à 4 personnes) sur la thématique de la promotion et éducation à la santé compte pour 2/7 de la note. Toutes les unités sont notées au 1/4 de points.</p> <p>Unité 1. Intervention communautaire, promotion et éducation à la santé Vérifier l'acquisition des concepts de base de promotion à la santé de la prévention et de l'éducation du patient. Vérifier que les étudiant-e-s fassent des liens entre démarches éducatives et le changement de comportements favorable à la santé aussi bien dans la communauté en général que sur les groupes à risques.</p> <p>Unité 1. Modalités spécifiques d'évaluation Élaboration d'un dossier avec présentation orale d'une synthèse à la classe. Dépôt du dossier et présentation orale en semaine 42.</p> <p>Unité 2. Ergothérapie et soins à domicile Vérifier la compréhension de l'organisation et du travail de l'ergothérapeute dans un service d'aide et de soins à domicile du canton de Vaud. Vérifier la compréhension de l'approche globale de l'ergothérapeute auprès de la population des chuteurs dans une perspective de prévention et de maintien à domicile de la personne.</p> <p>Unité 2. Modalités spécifiques d'évaluation Examen écrit en semaine 42. L'examen écrit "Ergothérapie et les soins à domicile" est combiné avec "les Soins palliatifs" à partir d'une vignette clinique.</p> <p>Unité 3. Ergothérapie et soins palliatifs Vérifier la compréhension du rôle et de la mission des soins palliatifs. Vérifier l'intégration des aspects éthiques et d'une prise en charge pluridisciplinaire dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes en soins palliatifs. Vérifier que les étudiant-e-s ont intégré la spécificité du rôle de l'ergothérapeute dans les soins palliatifs.</p> <p>Unité 3. Modalités spécifiques d'évaluation Examen écrit combiné avec l'unité d'enseignement "ergothérapie et les soins à domicile" à partir d'une vignette clinique en semaine 42.</p> <p>Unité 4. Raisonement clinique Vérifier la saisie de concepts enseignés et leur repérage dans les réflexions des étudiants.</p> <p>Unité 4. Modalités spécifiques d'évaluation L'évaluation s'effectue au fil du cours sur la base des exercices faits. Les exercices doivent être rendus en semaine 43.</p>		
7	Modalités de remédiation *		
	<p><input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible <input type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)</p>		
7a	Modalités de remédiation (en cas de répétition) *		
	<p><input type="checkbox"/> remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)</p>		
	<p>Autres modalités de remédiation La remédiation des unités 1, 2 et 3 se fait à l'oral, l'étudiant-e tire deux questions au sort au moment de l'examen. Temps de préparation : 20 minutes. Temps de passage : 20 minutes par unité. Le dossier pour l'unité 1 est refait et représenté uniquement à l'écrit en semaine 27. Pour l'unité 4, la correction de l'exercice doit être fait pour la semaine 27.</p>		
8	Remarques		
	<p>En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est où sont remédiée-s.</p> <p>La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s, le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point) avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1^e session. En remédiation, toute note inférieure à 4.0 entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation. En cas de répétition du module, la dernière version de la fiche module fait foi.</p>		

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	2012-2013
	Ergothérapie en santé communautaire (Advanced Core)	

9 Bibliographie

Bibliographie générale

Gatto, F. (2006). Enseigner la Santé. L'Harmattan.
 Gatto, F., Garnier, A., & Viel, E. (2007). Education du patient en kinésithérapie. Montpellier : Sauramps Médical.
 Boterf, G. L. (2010). Construire les compétences individuelles et collectives : Agir et réussir avec compétence (5e éd). Paris : Eyrolles
 Scaffa, M. E., Reitz, S. M., & Pizzi, M. (2010). Occupational therapy in the promotion of health and wellness. Philadelphia: Davis.
 Tessier, S., Andreys, J.-B., & Ribeiro, M.-A. (2004). Santé publique, santé communautaire. Paris: Maloine.
 Thapa-Görder, N., & Voigt-Radloff, S. (2009). Prävention und Gesundheitsförderung - Aufgaben der Ergotherapie. Stuttgart : Thieme
 Tremblay, M. M., & Brousseau, M. (2011). Perspectives théoriques en éducation à la santé et tenue de dossiers. Canadian Journal of Occupational Therapy, 78(1), 6-12.

Unité 2. Ergothérapie et soins palliatifs

Livres

Duhamel, F. (2006). La santé et la famille : Une approche systémique en soins infirmiers (2e éd.). Gaëtan Morin.
 Kielhofner, G. (2004). Chap 7 : the Canadian Model of Occupational performance. In Conceptual Foundations of Occupational Therapy Practice (3e ed, pp 94-109). Philadelphia : Davis
 Morel-Bracq, M.-C. (2004). Approche des modèles conceptuels en ergothérapie. Association Nationale Française des Ergothérapeutes.
 Morel-Bracq, M.-C. (2009). Modèles conceptuels en ergothérapie : introduction aux concepts fondamentaux. Solal.
 Rougeul, F. (2003). Familles en crise : Approche systémique des relations humaines. Georg Editeur.

Articles

Bigot, M. (2000). Ergothérapeute en soins palliatifs. Revue de l'association nationale française des ergothérapeutes, 3, 59-66.
 Ecuier, C. (2005). Approche systémique : ergothérapie et thérapie brèves centrée sur les solutions. In Manidi, M.-J., & École d'études sociales et pédagogiques, Ergothérapie comparée en santé mentale et psychiatrie (pp.195-231). Lausanne, Haute école de travail social et de la santé.
 Gueguen, A.-F., & Bereziat, M.-P. (2002). Ergothérapie en soins palliatifs ou comment promouvoir l'autonomie de la personne en fin de vie ? Revue internationale de soins palliatifs, 17(1), 20-23.

10 Enseignants

Crosset Ann
 Cuennet Alain
 Démurger Magali
 Eiriz Isabel
 Genet Catherine
 Jaquet Brigitte
 Lando Carmen
 Meyer Sylvie
 Monin Michelle
 Prats Viviane
 Rutz Mélanie
 Steffen Magali
 Vacataire

Nom du responsable de module *

MONIN Michelle

Descriptif validé le *

Descriptif validé par *

MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module 2012-2013

**Formation pratique niveau II
(Intermediate Core)**

Code S.ER.SO.2121.F.12	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si les directives de filière le précisent	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne

2 Organisation

Crédits ECTS * 21 ECTS	Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français
----------------------------------	---

3 Prérequis

avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autre

Autres prérequis
Avoir validé le module formation pratique niveau I.

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie, ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle.
B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé.
C. Evaluer les fonctions physiques et psychologiques, les déficiences et les capacités, les facteurs personnels et environnementaux, les activités et leurs limitations, ainsi que la participation sociale et le handicap.
D. Maîtriser les techniques et les méthodes de traitement relatives à la pratique de l'ergothérapie.
E. Communiquer et collaborer avec les usager-ère-s, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client.
F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisations ou d'institutions.
G. Identifier les éléments sociaux, économiques, politiques, légaux ou institutionnels qui influencent les pratiques de l'ergothérapie et s'y ajuster.
H. Etre autonome et responsable sur le plan éthique, déontologique et légal dans l'exercice de la profession.
I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.

Buts
La deuxième période de formation pratique met l'accent sur les cadres de référence théoriques et les modèles de pratique, ainsi que sur les preuves scientifiques (EBP) :
Développer des démarches d'ergothérapie dans les domaines de la santé mentale, de la santé communautaire, de l'enfance.
Intégrer réciproquement des connaissances théoriques et des savoirs d'expérience.
Identifier des cadres de référence et des modèles pertinents aux diverses situations rencontrées.
Rechercher des fondements scientifiques utiles à l'évaluation de la situation, à la planification et à la réalisation de l'intervention et à l'évaluation des résultats.
Porter un regard réflexif sur la pratique professionnelle et développer ses capacités de raisonner de façon critique.
Approfondir des aspects liés à l'interdisciplinarité.

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Formation pratique niveau II (Intermediate Core)	2012-2013
---	---------------------------	---	------------------

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Unité 1 Formation pratique niveau II Transition (praticiens et praticiennes formatrices), 17 ECTS
Unité 2 Analyses de pratique (M. Demurger, C. De Preux, C.-L. Giannoni, S. Ray-Kaeser), 2 ECTS
Unité 3 Dossier thématique clinique (M. Demurger, S. Meyer, S. Ray-Kaeser), 2 ECTS

Modalités pédagogiques générales

Semestre 5, semaines 43 à 6

La formation pratique de niveau II comprend 14 semaines d'exercice de l'ergothérapie, deux fois deux jours consécutifs d'analyse de pratique dans le stage et une session au terme de celui-ci, ainsi que la réalisation d'un dossier thématique clinique.

Tous les documents sont accessibles sur Moodle.

Unité 1 Formation pratique niveau II : Transition

Utiliser les cadres de référence et les modèles appris durant la formation à l'école ou enseignés par les praticiens formateurs et les praticiennes formatrices à la détermination des problématiques.

S'engager dans un questionnement permettant la recherche des preuves scientifiques.

Suivre des cas en appliquant des principes de la pratique scientifiquement fondée sur l'ensemble de la démarche.

Déterminer et utiliser des procédures et des instruments de mesure d'évaluation adéquats.

Produire des plans et des programmes de traitement pertinents aux usager·ère-s, à leurs occupations, à leur maladie et à leur contexte de vie.

Gérer des séances d'ergothérapie dans une perspective de progression de l'intervention.

Accomplir les tâches administratives et de gestion usuelle des ergothérapeutes (dossiers, fournisseurs, assurances).

Interagir avec les autres professionnel-le-s de l'institution en particulier par la prise de parole.

Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques

Apprentissages dans le milieu de pratique effectués sous supervision directe des praticiens formateurs, praticiennes formatrices, conformément aux "Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO" ainsi qu'au "Contrat pédagogique tripartite".

Unité 2. Analyses de pratique

D'une manière générale, les analyses de pratique permettent de porter un regard réflexif sur la pratique, de traiter de manière approfondie des thèmes communs à plusieurs lieux de pratique. Elles mettent particulièrement l'accent sur les modèles et les cadres de référence permettant de construire les situations rencontrées. Elles s'attachent à favoriser les pratiques probantes en identifiant les questions permettant de mener une recherche de preuves, les démarches à entreprendre pour y parvenir, les bases de données intéressantes et leur emploi. Elles encouragent à réfléchir aux limites des preuves et à la manière d'ajuster des démarches scientifiques et la pratique centrée sur le client. Elles permettent aux étudiant-e-s de réfléchir au sens de leurs interventions dans un contexte plus large que le service qui les accueille et de la communauté.

Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques

44 h (4h de préparation des objectifs de stage, 2x2 jours durant le stage et 1 jour au retour du stage); une visite de stage.

Trois groupes d'une douzaine d'étudiant-e-s sont constitués et stabilisés pour l'ensemble des analyses de pratique du stage.

La description des analyses de pratique et celle du rapport de stage figurent dans le document "Analyse de pratique et dossier thématique clinique niveau II".

Unité 3. Dossier thématique clinique

Le dossier thématique clinique (DTC II) est un document d'une quinzaine de pages qui propose une collecte d'informations en lien avec une thématique rencontrée pendant le stage. Il permet de s'entraîner à poser un dispositif de collecte d'informations, de les rassembler et de les analyser.

Dans sa rédaction le dossier suit le "Guide de présentation des documents écrits présentés dans la filière Ergothérapie"

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 **Intitulé du module** **Formation pratique niveau II (Intermediate Core)** **2012-2013**

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

Buts de l'évaluation

L'évaluation vérifie que l'étudiant-e a acquis les compétences requises pour ce niveau de stage, en particulier le recours aux modèles de pratique et aux cadres de référence et à la démarche EBP.

Formes générales

La formation pratique vaut 17 ECTS; 17/21 de la note du module, noté en pourcentage de réussite, au 1/2 point.

Les analyses de pratique valent 2 ECTS; 2/21 de la note du module, notées au 1/4 de point.

Le dossier thématique clinique vaut 2 ECTS; 2/21 de la note du module, noté au 1/4 de point.

La note finale du module est calculée au 1/2 point.

L'évaluation de la partie pratique du module est confiée aux praticiens formateurs et praticiennes formatrices, sur la base du "Formulaire d'évaluation de la formation pratique" et du "Contrat pédagogique tripartite".

Les évaluations des analyses de pratique et du dossier thématique clinique sont réalisées par les enseignant-e-s de l'école.

Unité 1 Formation pratique niveau II : Transition

Vérifier l'atteinte des 7 compétences de formation pratique.

Capacité à : déterminer les instruments des mesures pertinents, juger des résultats et de leurs incidences sur le plan d'intervention ; définir et réaliser techniquement des interventions complètes en relation avec des cadres de référence et des modèles spécifiques auprès de clientèle diverses ; ajuster des séances de traitement scientifiquement fondées, centrées sur l'utilisateur, sur ses occupations et son contexte de vie ; entrer en relation avec des usagers dans des situations psychiques et mentales difficiles ; s'intégrer dans le travail interdisciplinaire et communiquer avec les partenaires du service et du réseau ; documenter les interventions et gérer des relations avec des fournisseurs et les tiers payants.

La formation pratique est évaluée par chaque praticien formateur ou praticienne formatrice, conformément aux "Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO", selon les attentes définies dans le "Formulaire d'évaluation de la formation pratique du programme bachelor" et selon les modalités spécifiques figurant dans le "Contrat pédagogique tripartite".

Au début de la formation pratique, le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en consultant l'étudiant-e et en tenant compte des objectifs que ce dernier ou cette dernière a rédigé, établit les attentes et les précises sur le formulaire d'évaluation de la formation pratique. Le contrat pédagogique tripartite est également rédigé et signé au début de la période.

Au fil du stage l'évaluation est formative et revêt une forme orale.

Une évaluation sommative intermédiaire est effectuée à mi-stage. Toute évaluation négative à mi-stage nécessite la visite immédiate de l'enseignant-e de l'école.

Au terme de la période de formation pratique (au début de la dernière semaine de stage) le praticien formateur ou la praticienne formatrice évalue les performances de l'étudiant-e et les compare aux attentes (évaluation sommative). Si l'on s'achemine vers une évaluation négative, l'évaluation finale doit se faire en présence de l'enseignant-e de l'école

Les éléments d'information concernant l'évaluation figurent dans le "Manuel d'utilisation du formulaire d'évaluation de la formation pratique".

Les indications pédagogiques et administratives figurent dans les "Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO".

Unité 2. Analyses de pratique

Vérifier la capacité de réaliser une démarche professionnelle fondée sur des preuves scientifiques, des cadres de référence et des modèles de pratiques et à construire des interventions dans des situations complexes.

L'évaluation des analyses de pratique inclut la qualité de la participation aux analyses de pratique et lors de la visite de stage ainsi que la qualité du rapport de stage dans sa version en cours de production et dans sa version définitive. Les critères spécifiques figurent dans le document "Formulaire d'évaluation de l'analyse de pratique et du rapport de formation pratique, niveau II".

L'absence aux analyses de pratique, quelle qu'en soit la raison, entraîne un 0. En cas d'absence pour maladie ou accident, et dans ce cas de figure seulement, un travail compensatoire peut être négocié avec l'enseignant-e.

La non-reddition du rapport de stage au-delà de la semaine 27 entraîne un F au module de formation pratique niveau II.

7 **Modalités de remédiation ***

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

L'échec du module entraîne sa répétition durant la période de formation pratique de suivante.

Lorsque la période de formation pratique de niveau II est échouée, l'étudiant-e continue sa formation académique, mais la période de formation pratique suivante est du niveau II, même si elle dure 17 semaines. Le nombre de crédits attribués correspond à la durée effective de la nouvelle période de formation pratique (23). Une période de formation pratique de 14 semaines, mais de niveau III est refaite en fin de formation dans un autre service d'ergothérapie. Les modalités sont discutées entre la filière et l'étudiant-e.

8 **Remarques**

9 **Bibliographie**

10 **Enseignants**

De Preux Christine
Démurger Magali
Ray-Kaeser Sylvie

Nom du responsable de module *

JAQUES Michel

Descriptif validé le *

Descriptif validé par *

MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Evaluation et intervention en santé mentale (Advanced core)	2012-2013
	Code S.ER.SO.2122.F.12	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres	
	Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si les directives de filière le précisent	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire
			Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne
2	Organisation Crédits ECTS * 6 ECTS	Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français	
3	Prérequis <input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre		
	Autres prérequis		
4	Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage * Compétences visées A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle. B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé. C. Evaluer les fonctions physiques et psychologiques, les déficiences et les capacités, les facteurs personnels et environnementaux, les activités et leurs limitations ainsi que la participation sociale et le handicap. E. Communiquer et collaborer avec les usagers et usagères, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client. F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'institutions.		
	Buts Approfondir les connaissances des techniques d'évaluation et d'intervention auprès de populations spécifiques en psychiatrie et santé mentale. Approfondir les connaissances en neuropsychologie et en santé mentale afin d'affiner les évaluations et d'optimiser les interventions de l'ergothérapeute auprès des usagers et usagères. Approfondir les connaissances des techniques d'évaluation et d'interventions auprès d'enfants avec des troubles envahissants du développement (TED). Acquérir des connaissances de base sur les évaluations et les interventions psychosociales auprès d'adultes avec un handicap mental.		

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Evaluation et intervention en santé mentale (Advanced core)	2012-2013
5	Contenu et formes d'enseignement *		
	<p>Unité 1. Evaluation et intervention en santé mentale, 3 ECTS (V. Stucki, M. Steffen, M.-J. Manidi, A.-C. Pfister El Maliki, C. Zanchettin, M. Perriraz-Bourry, V. Baudinat, G. Clerc, R. Schuler)</p> <p>Unité 2. Evaluation et intervention en neuropsychologie, 1 ECTS (R. Leroy)</p> <p>Unité 3. Evaluation et intervention auprès d'enfants, 1 ECTS (E. Rossini-Drecq)</p> <p>Unité 4. Handicap mental, 1 ECTS (F. Giuliani)</p>		
	<p>Modalités pédagogiques générales 96h Cours ex cathedra, lectures, exercices, discussions, travaux de groupe. Présence obligatoire aux cours. Au-delà de 4h d'absences par ECTS (25%) par unité d'enseignement, un travail complémentaire est demandé à l'étudiant-e par la responsable de module pour la validation du module. Les étudiant-e-s effectuent au fil du cours les lectures et exercices demandés.</p>		
	<p>Unité 1. Evaluation et intervention en santé mentale L'évaluation ergothérapeutique en psychiatrie, santé mentale. Outils d'évaluation selon différents cadres de référence et modèles de pratique : outils MOHO, outils TCC et bio-psycho-sociaux. Intervention en soins aigus et en réhabilitation. Interventions auprès d'usagers ayant des troubles mentaux et du comportement spécifiques (troubles bipolaires, dépendances). Intervention auprès de populations spécifiques (adolescents, personnes âgées, détenus). Intervention dans des environnements spécifiques (milieu carcéral, soins communautaires).</p>		
	<p>Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques 48 h.</p>		
	<p>Unité 2. Evaluation et intervention en neuropsychologie Cadre de l'intervention en neuropsychologie. Contextes et éléments différenciant les populations prises en charge dans les versants neurologique et psychiatrique. Fonctions neuropsychologiques et troubles du comportement dans des affections neurologiques (TCC, AVC) et psychiatriques (dépression, troubles bipolaires, schizophrénie). Intégration des résultats des bilans neuropsychologiques dans l'analyse des situations de handicap de populations souffrant de troubles neurologiques et psychiatriques.</p>		
	<p>Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques 16 h.</p>		
	<p>Unité 3. Evaluation et intervention auprès d'enfants Premières évaluations ergothérapeutiques (aspects sensoriels, troubles du comportement, cognition sociale, niveau ludique, fonctions exécutives, autonomie dans la vie quotidienne). Techniques d'interventions : cognitivo-comportementales ou psychoéducatives (Teacch, ABA), sensorielles, de développement de la cognition sociale et des capacités ludiques.</p>		
	<p>Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques 16 h.</p>		
	<p>Unité 4. Handicap mental Déficience mentale, troubles psychiques et handicap psycho-social. Handicap mental et troubles psychiatriques associés. Evaluations et interventions ergothérapeutiques. Collaboration interdisciplinaire et travail en réseau.</p>		
	<p>Unité 4. Modalités pédagogiques spécifiques 16 h.</p>		

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Evaluation et intervention en santé mentale (Advanced core)	2012-2013
6	Modalités d'évaluation et de validation *		
	Buts de l'évaluation		
	Vérifier l'acquisition des contenus des thématiques étudiées dans chaque unité d'enseignement et la capacité à les mobiliser dans une démarche clinique.		
	Formes générales		
	Dossiers, présentations orales.		
	Les conditions et les critères d'évaluation spécifiques sont présentés au démarrage des unités de cours par chaque responsable d'unité de cours.		
	La note finale du module est calculée proportionnellement à la durée des différentes unités d'enseignement faisant l'objet d'une évaluation.		
	L'unité d'enseignement Evaluation et intervention en santé mentale compte pour 1/2 de la note du module. Pour les trois autres unités d'enseignement (Evaluation et intervention en neuropsychologie, Evaluation et intervention auprès d'enfants et Handicap mental), les étudiant-e-s, en groupe ou individuellement, choisissent une des trois unités sur laquelle ils ou elles sont évalué-e-s (avec un nombre minimum de 11 étudiant-e-s par unité d'enseignement). Cette évaluation compte pour 1/2 de la note du module.		
	Suivant les unités, l'évaluation a lieu au fil du cours selon le délai indiqué par l'enseignant-e mais au plus tard à la semaine 27.		
	Unité 1. Evaluation et intervention en santé mentale		
	Vérifier la capacité des étudiant-e-s à faire des liens entre des données cliniques et les modalités d'évaluations et d'interventions en ergothérapie (en lien avec les cadre de référence et modèles de pratique), à partir d'une situation spécifique d'un usager ou d'une usagère.		
	Unité 1. Modalités spécifiques d'évaluation		
	Qualité de l'évaluation et de l'intervention proposée, clarté de la présentation, qualité des réponses aux questions, ainsi que qualité des questions posées en tant que « groupe critique ».		
	Au terme des cours ex-cathedra, une série de vignettes cliniques ajustées aux thématiques abordées en cours est soumise aux étudiant-e-s. Les étudiant-e-s, par groupe de trois, se répartissent les vignettes, puis élaborent et présentent dans un dossier écrit une évaluation et une intervention. Chaque groupe présente ensuite oralement de façon synthétique son travail durant 15 minutes à une moitié de classe. Un autre groupe de trois étudiant-e-s leur adresse, en qualité de « groupe critique », des questions, puis les expert-e-s font de même dans le but d'engager une brève discussion autour des travaux présentés (15 min.).		
	Unité 2. Evaluation et intervention en neuropsychologie		
	Vérifier la capacité des étudiant-e-s à faire le lien entre les éléments théoriques et les modalités d'intervention à partir d'une situation clinique spécifique.		
	Unité 2. Modalités spécifiques d'évaluation		
	Qualité de l'analyse de la situation et des réponses aux questions.		
	Préparation d'un dossier par groupe de deux étudiant-e-s à partir d'une vignette clinique proposée par l'enseignante.		
	Unité 3. Evaluation et intervention auprès d'enfants		
	Vérifier la capacité des étudiant-e-s à mobiliser les contenus du cours pour analyser une situation clinique spécifique et proposer des éléments d'intervention.		
	Unité 3. Modalités spécifiques d'évaluation		
	Qualité de l'analyse de la situation et de l'intervention proposée.		
	Préparation d'un dossier par groupe de deux étudiant-e-s à partir d'une vignette clinique proposée par l'enseignante.		
	Unité 4. Handicap mental		
	Vérifier la capacité des étudiant-e-s à mobiliser les contenus du cours pour proposer une intervention ergothérapeutique spécifique à une personne en situation de handicap mental avec des troubles psychiatriques associés.		
	Unité 4. Modalités spécifiques d'évaluation		
	Qualité de l'analyse de la situation et de l'intervention proposée.		
	Synthèse d'une page environ de l'intervention ergothérapeutique proposée pour une vignette clinique soumise par les enseignant-e-s et présentation orale dans le cadre du dernier cours.		
7	Modalités de remédiation *		
	<input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible <input type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)		
7a	Modalités de remédiation (en cas de répétition) *		
	<input type="checkbox"/> remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)		
	Autres modalités de remédiation		
8	Remarques		
	En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation en semaine 37.		
	Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s.		
	Les dossiers sont corrigés et complétés.		
	Les présentations orales sont complétées par écrit.		
	La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s, le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point) avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1e session.		
	En remédiation, toute note inférieure à 4 entraîne un F et la répétition du module.		
	Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.		
	En cas de répétition du module, la dernière version de la fiche module fait foi.		
9	Bibliographie		
	Brown, C., Stoffel, V., & Munoz J.P (Ed.) (2011). Occupational therapy in mental health : a vision for participation. Philadelphia : F.A. Davis.		
	Creek, J. & Lougher, L. (Ed.) (2011). Occupational therapy and mental health (4th Edition). London : Churchill Livingstone.		
	Hemphill-Pearson, B.J (Ed.) (2008). Assessments in Occupational Therapy (2nd Ed.). Thorofare NJ : Slack.		
	Kielhofner, G. (2008). Model of Human Occupation: Theory and application (4th Ed.). Baltimore: Lippincott Williams & Wilkins.		
10	Enseignants		

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Evaluation et intervention en santé mentale (Advanced core)	2012-2013
---	---------------------------	--	------------------

Nom du responsable de module *
STUCKI Virginie

Descriptif validé le *

Descriptif validé par *
MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module		Communication et technologie (Advanced core)		2012-2013
Code S.ER.SO.2123.F.12	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si les directives de filière le précisent	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 6 ECTS	Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français			
3 Prérequis				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre				
Autres prérequis				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
Compétences visées				
A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle. B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé. D. Maîtriser les techniques et les méthodes de traitement relatives à la pratique de l'ergothérapie. E. Communiquer et collaborer avec les usager-ère-s, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client. F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisations ou d'institutions. I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.				
Buts				
Maîtriser des méthodes d'analyses de données, de présentation et de diffusion de résultats. Maîtriser les principes de base pour l'adaptation de systèmes informatiques et électroniques. Connaître les fonctions d'accessibilité et d'adaptation des logiciels courants et connaître des logiciels spécialisés. Être en mesure de communiquer adéquatement dans des situations d'usagers complexes. Connaître et appliquer des moyens de promotion de la profession.				

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Communication et technologie (Advanced core)	2012-2013
---	---------------------------	---	------------------

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Unité 1. Technologie et adaptation, 2 ECTS (A.-D. Lalande, Y. Magnin, A. Schabaille, M. Steffen)

Unité 2. Recherche : analyse et communication, 2 ECTS (M. Bertrand Leiser, P.-E. Gaberel)

Unité 3. Promotion de l'ergothérapie, 1 ECTS (V. Bertschi)

Unité 4. Communication professionnelle en santé : habiletés relationnelles avancées, 1 ECTS (L. Oppizzi)

Modalités pédagogiques générales

86 h de cours.

Cours ex cathedra, exercices pratiques.

Unité 1. Technologie et adaptation

Possibilités d'adaptation des systèmes d'exploitation, des logiciels et du matériel informatique courants en vue d'augmenter la participation de personnes ayant des déficiences de l'appareil locomoteur, de la vue, de l'ouïe ou de la parole. Programmes, logiciels et appareils spécifiques pour la communication, l'apprentissage, le travail, les loisirs (essentiellement) destinés à des personnes ayant des déficiences de l'appareil locomoteur, de la vue ou de la parole. Notions de domotique. Visite de la bibliothèque sonore.

Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques

32 h. Cours ex cathedra.

Les étudiant-e-s effectuent les exercices au fil du cours.

Unité 2. Recherche : analyse et communication

Analyse des données qualitatives, notamment avec le logiciel TAMS.

Protocole de recherche, méthodologie des revues systématiques, présentation et diffusion des résultats (graphique et tableau, travail de Bachelor, affiche, article).

Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques

26 h. Cours ex cathedra.

Les étudiant-e-s effectuent des exercices au fil du cours.

Unité 3. Promotion de l'ergothérapie

Stratégies de marketing.

Supports promotionnels.

Publics cibles.

Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques

12h

Unité 4. Communication professionnelle en santé: habiletés relationnelles avancées

Techniques avancées d'entretien (protocoles divers et approfondissement de l'entretien motivationnel, approche narrative).

Etudes de cas complexes rapportés par les étudiant-e-s.

Unité 4. Modalités pédagogiques spécifiques

16 h

Application des techniques à l'aide de jeux de rôles.

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Communication et technologie (Advanced core)	2012-2013
6	Modalités d'évaluation et de validation *		
	Buts de l'évaluation		
	Vérifier l'application des connaissances relatives à l'analyse de données qualitatives, aux règles de présentation des résultats, aux adaptations technologiques, à des actions de promotion et à des techniques de communication.		
	Formes		
	Dossiers, réalisations et exercices pratiques, journal de bord, présentation orale et présence. La note finale du module est calculée proportionnellement aux crédits des différentes unités d'enseignement faisant l'objet d'une évaluation (2/6 pour l'unité 1, 2/6 pour l'unité 2, 1/6 pour l'unité 3 et 1/6 pour l'unité 4). Les unités sont notées au 1/4 de point.		
	Unité 1. Technologie et adaptation		
	Vérifier la capacité à appliquer des analyses spécifiques et à proposer des solutions efficaces de même que la capacité à réaliser des adaptations.		
	Unité 1. Modalités spécifiques d'évaluation		
	Réalisation pratique (contacteur, seul) et dossier (à deux) à réaliser pendant les cours et à remettre à la fin des journées. Critères : Qualité et pertinence des analyses et des solutions ; qualité des réalisations. Dossier et réalisation pratique valent respectivement chacun pour 2/3 de la note de l'unité d'enseignement.		
	Unité 2. Recherche : analyse et communication		
	Vérifier la capacité à appliquer des méthodes d'analyse de données qualitatives (textes, entretiens, images, vidéos) et à appliquer les règles de présentation des résultats.		
	Unité 2. Modalités spécifiques d'évaluation		
	Un premier dossier (à deux) d'analyse de données qualitatives. Un second dossier (à deux) comprenant un tableau, un graphique et un résumé. Les dossiers sont à remettre à la semaine 27. Critères : Qualité de l'analyse et respect des règles de la présentation. Les dossiers valent chacun 1/2 de la note de l'unité d'enseignement.		
	Unité 3. Promotion de l'ergothérapie		
	Vérifier la capacité à appliquer des actions de promotion de l'ergothérapie tenant compte du public cible et des stratégies de marketing présentées.		
	Unité 3. Modalités spécifiques d'évaluation		
	Production en groupes (de 3 ou 4 personnes) d'un flyer présentant un service d'ergothérapie avant la fin du cours et présentation orale durant le cours. Critères : Qualité des contenus du flyer (description du service, de l'ergothérapie et adéquation par rapport au public cible), qualité de la forme du flyer (créativité, esthétique, finitions), qualité de la présentation orale (forme, contenu et autocritique).		
	Unité 4. Communication professionnelle en santé: habiletés relationnelles avancées		
	Vérifier la capacité à communiquer dans une situation clinique et à analyser une situation clinique sous l'angle d'une des techniques de la communication vues en classe.		
	Unité 4. Modalités spécifiques d'évaluation		
	Présence et participation, production d'un journal de bord (déposé sur Moodle) et dossier de trois pages maximum présentant un cas clinique. Le journal et le dossier sont à remettre à la semaine 27. Critères : Qualité et pertinence de l'analyse du cas clinique à l'aide des concepts de communication vus en classe.		
7	Modalités de remédiation *	7a	Modalités de remédiation (en cas de répétition) *
	<input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible		<input type="checkbox"/> remédiation possible
	<input type="checkbox"/> pas de remédiation		<input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation
	<input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)		<input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)
	Autres modalités de remédiation		
	La remédiation consiste en la correction des dossiers, du flyer ou de la présentation d'un cas clinique. Pour les réalisations nécessitant du matériel spécifique ou pour la présentation orale, un dossier en lien avec les contenus du cours est demandé. Les dossiers, le flyer et la présentation du cas clinique sont à rendre à la semaine 37.		
8	Remarques		
	En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s, le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point) avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1 ^e session. L'échec à la remédiation entraîne l'échec de l'année. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation. En cas de répétition du module, la dernière version de la fiche module fait foi.		
9	Bibliographie		
	American Psychological Association. (2009). Publication manual of the American Psychological Association. Washington, DC : Auteur. Richard, C., & Lussier M.-T. (Eds),(2005). La communication professionnelle en santé. Saint-Laurent, Qué. : Éditions du Renouveau Pédagogique Inc.		
10	Enseignants		
	Nom du responsable de module *		
	BERTRAND LEISER Martine		

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module	Communication et technologie (Advanced core)	2012-2013
Descriptif validé le * 20.08.2012	Descriptif validé par * MEYER Sylvie	

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module Option 2 (Specialised Minor) 2012-2013

<p>Code S.ER.SO.2125.F.12</p> <p>Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input checked="" type="checkbox"/> module spécialisé</p>	<p>Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres</p> <p>Caractéristique <input type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si les directives de filière le précisent</p>	<p>Type de module <input type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input checked="" type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire</p>	<p>Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne</p>
--	---	---	--

2 Organisation

<p>Crédits ECTS * 10 ECTS</p>	<p>Langue(s) <input checked="" type="checkbox"/> français</p>
--	---

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées

- A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle.
- B. Conduire et adapter des démarches d'évaluation, de traitement, de prévention et de promotion de la santé.
- C. Evaluer les fonctions physiques et psychologiques, les déficiences et les capacités, les facteurs personnels et environnementaux, les activités et leurs limitations, ainsi que la participation sociale et le handicap.
- D. Maîtriser les techniques et les méthodes de traitement relatives à la pratique de l'ergothérapie.
- E. Communiquer et collaborer avec les usager-ère-s, la famille et les proches dans la perspective d'une approche centrée sur le client.
- F. Travailler en équipe et collaborer avec d'autres professionnels dans le cadre d'organisations ou d'institutions. I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.

Buts

Les étudiant-e-s approfondissent ou prennent connaissance des traitements et des techniques d'intervention en ergothérapie. Ils et elles approfondissent des enseignements reçus dans les années précédentes et enrichissent leurs connaissances dans des domaines spécifiques. Les buts spécifiques à chaque unité d'enseignement sont présentés dans les contenus.

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module	Option 2 (Specialised Minor)	2012-2013
5 Contenu et formes d'enseignement *		
Unité 1. Dossiers thématiques et activités spéciales, 6 ECTS (S. Meyer)		
Unité 2. Interventions en pathologie de la main, 2 ECTS (J. Jucker)		
Unité 3. Rééducation sensitive, 1 ECTS (C. Spicher)		
Unité 4. Approfondissement en pratique centrée sur le client, 1 ECTS (I. Margot-Cattin)		
Unité 5. Eveil de coma, 1 ECTS (L. Munch)		
Unité 6. Facilitation des performances de l'enfant dans des activités de la vie quotidienne, 1 ECTS (R. Garo-Calderari)		
Unité 7. Activités graphiques, 1 ECTS (D. Pellaud)		
Unité 8. Activités textiles, 1 ECTS (M. Kronenberg)		
Unité 9. Positionnement en fauteuil roulant, 1 ECTS (E. Prost)		
Unité 10. Communication professionnelle en santé : processus de groupe 2, 1 ECTS (L. Oppizzi)		
Unité 11. Langage Parlé Complété, LPC, 1 ECTS (Ch. Masur Luu)		
Modalités pédagogiques générales		
Les étudiant-e-s choisissent les unités qu'ils ou elles veulent suivre de manière à obtenir 10 ECTS et s'y inscrivent. La participation aux unités choisies est obligatoire. De manière générale, les UE avec moins de 10 inscriptions sont annulées, sauf si spécifié dans les modalités pédagogiques.		
Cours ex cathedra, Atelier, Recherches documentaires, Visite, Supervision, Séminaire		
Unité 1. Dossiers thématiques et activités spéciales		
Approfondir une thématique traitée dans les enseignements dispensés.		
Intégrer différentes connaissances dans une perspective professionnelle.		
Tirer profit d'une expérience personnelle.		
Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques		
Un dossier vaut en principe 2 ECTS soit 60 heures de travail. Le volume d'heures et les crédits peuvent être négociés entre le-la référent-e du dossier et l'étudiant-e.		
Il y a inscription selon formulaire proposé.		
Des informations supplémentaires sont disponibles sur cyberlearn dans "DT-Procédure-éval".		
Unité 2. Interventions en pathologie de la main		
Approfondissement des connaissances et développement des compétences dans le domaine des interventions auprès des personnes souffrant des conséquences de lésions de la main. Développer une pratique scientifiquement fondée. Approfondissement de l'anatomie et de la physiologie du membre supérieur en particulier du poignet et de la main, des connaissances de la pathologie, des bilans et des techniques de traitement. Développer une pratique scientifiquement fondée.		
Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques		
24h. pour 2 ects.		
Le nombre de places est limité à 30.		
Séminaire et Cours ex-caethedra.		
Unité 3. Rééducation sensitive		
Réunir les savoirs en matière de sensibilité cutanée issue de la neurologie périphérique et centrale. Lors de douleurs neuropathiques, dépister, évaluer et réduire les troubles de la sensibilité cutanée pour diminuer les symptômes douloureux. Outils et méthodologie du bilan diagnostique des troubles de la sensibilité cutanée.		
Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques		
16 h en 2 jours.		
Le nombre de places n'est pas limité.		
Curs ex-caethedra et ateliers pratiques.		
Unité 4. Approfondissement en pratique centrée sur le client		
Développer une sensibilité particulière à l'approche centrée sur le client, la prise en compte de ses besoins et la négociation des objectifs de traitement. Approfondir et comprendre la notion de "centration sur le client" et son application en ergothérapie.		
Le modèle Kawa et son utilisation dans l'approche centrée sur le client.		
Unité 4. Modalités pédagogiques spécifiques		
16h en 2 jours.		
Enseignement théorique et ateliers pratiques.		
Le nombre de places n'est pas limité.		
Unité 5. Eveil de coma		
Développer ses compétences dans le domaine des interventions auprès des personnes en éveil de coma.		
Eveil de coma : Définition, étiologie, épidémiologie, instruments de mesure (échelle de Glasgow, classification de Glasgow, etc.), prévention, intervention, modèles de pratique, principes et techniques, positionnement et activités de la vie quotidienne, approche interdisciplinaire.		
Unité 5. Modalités pédagogiques spécifiques		
16 h.		
Le nombre de places n'est pas limité.		
Cours ex-caethedra, déplacement au Rehab à Bâle.		
Unité 6. Facilitation des performances des enfants dans des activités de la vie quotidienne		
Développer des compétences au niveau de l'observation et de l'adaptation de la posture et de l'environnement (moyens auxiliaires, organisation de l'activité dans l'espace, intervention dans le contexte global de l'enfant).		
Unité 6. Modalités pédagogiques spécifiques		
16h.		
Les cours ont lieu en atelier.		
Le nombre de place est limité à 26.		
Unité 7. Activités graphiques		
Apprendre des techniques plus complexes que celles abordées dans le cours activité graphique et picturale en 1ère année. Développer une approche personnelle de sa propre créativité. Exposer son travail au groupe.		

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Option 2 (Specialised Minor)	2012-2013
---	--------------------	------------------------------	-----------

Unité 7. Modalités pédagogiques spécifiques

20h. sur 2 jours plus 1/2 jour d'évaluation.
Production de matériel. Présentation des travaux réalisés au groupe.
Le nombre de places est limité à 15.

Unité 8. Activités textiles

Utiliser et coordonner des techniques déjà acquises. Développer l'éventail des compétences techniques et analyser l'activité. Réalisation d'un vêtement du début à la fin à partir d'un patron. Aspects théoriques sur les techniques, les matériaux et les outils.

Unité 8. Modalités pédagogiques spécifiques

16h en 2 jours.
Les cours ont lieu en atelier.
Le nombre de places est limité à 28.

Unité 9. Positionnement en fauteuil roulant

Apprendre à positionner une personne (adulte ou enfant) dans le fauteuil roulant, avec ses accessoires et adaptation.

Unité 9. Modalités pédagogiques spécifiques

16h en 2 jours.
Les cours ont lieu sous forme d'atelier pratique.
Le nombre de places est limité à 36.

Unité 10. Communication professionnelle en santé : processus de groupe 2

Approfondir les 3 composantes de la facilitation de groupe : reconnaissance des phénomènes survenant dans une dynamique de groupe. Application de technique de facilitation. Conscience de soi dans la relation à autrui. Mises en situation diverses en rapport avec les buts du cours.

Unité 10. Modalités pédagogiques spécifiques

16h sur 2 jours.
Les cours ont lieu sous forme d'atelier pratique.
Le nombre de places est limité à 16.

Unité 11. Langage Parlé Complété, LPC

Acquérir les rudiments du langage parlé complété : associer à chaque phonème prononcé un geste de complément effectué par la main autour du visage.

Unité 11. Modalité pédagogiques spécifiques

16h + participation au camp des jeunes du printemps.
Les cours ont lieu sous forme d'ateliers pratiques.
Le nombre de places est limité à 12 personnes.

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Option 2 (Specialised Minor)	2012-2013
---	---------------------------	-------------------------------------	------------------

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

Buts de l'évaluation

Vérifier l'acquisition des connaissances, des savoirs techniques et des savoirs méthodologiques enseignés.

Formes générales

Modalités d'évaluation variables selon les unités : production d'objets, présence, participation, présentation à la classe, dossiers
La note finale du module est calculée proportionnellement à la durée des différentes unités d'enseignements choisies par l'étudiant-e. Toutes les unités sont notées au 1/4 de point.

Les documents sont rendus pendant le cours, au plus tard à la semaine 37.

Si l'étudiant-e n'a pas présenté suffisamment de cours ou de dossiers thématiques et d'activités spéciales pour obtenir 10 ECTS, la note du module n'est pas calculée, mais le module n'est pas en remédiation.

Remarques : Tout dossier non rendu entraîne un 0 à l'unité d'enseignement. L'étudiant-e doit se préoccuper d'avoir reçu une confirmation de réception si l'envoi a lieu par voie électronique. La non participation à l'unité d'enseignement alors que l'étudiant est inscrit entraîne un 0 de manière automatique. La non participation de l'étudiant à la partie d'évaluation pendant le cours entraîne un 0 à l'unité d'enseignement. Une fois les groupes attribués, tout changement doit faire l'objet d'un accord écrit (courriel) du responsable de module. Le cas échéant entraîne un zéro de manière automatique à l'unité d'enseignement.

Unité 1. Dossiers thématiques et activités spéciales

Vérifier que les étudiant-e-s ont approfondi les thèmes choisis et mis en évidence des relations entre différents concepts. Pour les dossiers relatant une expérience personnelle, vérifier que l'étudiant-e a tiré profit de son expérience.

Unité 1. Modalités spécifiques d'évaluation

Le dossier peut être déposé en tout temps.

Unité 2. Interventions en pathologie de la main

Vérifier la capacité à développer et à rapporter des éléments d'une pratique scientifiquement fondée. Compréhension du sujet. Qualité des contenus et de la présentation.

Unité 2. Modalités spécifiques d'évaluation

Rédaction d'un résumé et présentation orale de 12 minutes faite en groupe de 2 ou 3 personnes devant la classe. Les groupes se répartissent librement les sujets à partir de documents indiqués par l'enseignante et recherchés par les étudiant-e-s. La présentation simule un congrès, elle est soutenue par un support informatique.

Unité 3. Rééducation sensitive

Vérifier l'acquisition des connaissances en rééducation sensitive. Exactitude des réponses.

Unité 3. Modalités spécifiques d'évaluation

Examen écrit de type QCM de 1 heure portant sur le contenu du cours, en semaine 27.

Unité 4. Approfondissement en pratique centrée sur le client

Acquisition des contenus du cours. Utilisation des outils (MCRO et Kawa model). Qualité du raisonnement. Justesse des propos.

Unité 4. Modalités spécifiques d'évaluation

Production d'une prise de position écrite, argumentée, sur un thème de la pratique centrée sur le client.

Unité 5. Eveil de coma

Vérifier les connaissances acquises. Exactitude des réponses.

Unité 5. Modalités spécifiques d'évaluation

Examen écrit en semaine 27.

Unité 6. Facilitation des performances de l'enfant dans des activités de la vie quotidienne

Vérifier la participation à l'ensemble de l'unité.

Unité 6. Modalités spécifiques d'évaluation

La participation attestée fait office de validation et la note du module est attribuée à l'unité d'enseignement.

Unité 7. Activités picturales

Vérifier l'acquisition des capacités techniques dans l'activité et dans la présentation orale de l'exposition. Qualité du matériel confectionné. Qualité de la présentation.

Unité 7. Modalités spécifiques d'évaluation

Production de matériel. Présentation des travaux réalisés au groupe dans le cours.

Unité 8. Activités textiles

Vérifier l'acquisition des compétences techniques et la qualité d'un projet. Qualité du projet. Qualité de la réalisation.

Unité 8. Modalités spécifiques d'évaluation

Projet écrit de réalisation d'un vêtement. Réalisation du vêtement. Un dossier détaillé est à rendre pendant le cours.

Unité 9. Positionnement en fauteuil roulant

Vérifier l'acquisition de la démarche et des positionnements.

Unité 9. Modalités spécifiques d'évaluation

Examen écrit en semaine 27.

Unité 10. Communication professionnelle en santé : processus de groupe 2

Vérifier que l'étudiant est capable de gérer l'apprentissage des connaissances acquises à travers la dynamique de groupe. Présence dans le journal des éléments montrant qu'un apprentissage a été fait.

Unité 10. Modalités spécifiques d'évaluation

Chaque étudiant-e tient son journal de bord qui restitue l'apprentissage personnel relatif aux buts visés par le cours. Deux semaines après la fin du dernier cours, l'étudiant-e remet son journal de bord à l'enseignant.

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 **Intitulé du module** **Option 2 (Specialised Minor)** **2012-2013**

Unité 11. Langage Parlé Complété, LPC

Vérifier la participation à l'ensemble de l'unité. En cas d'absence, l'étudiant-e doit rattraper les contenus manqués avant le cours suivant.

Unité 11. Modalités spécifiques d'évaluation

Vérifier la participation à l'ensemble de l'unité.

En cas d'absence à une demi-journée ou plus, l'étudiant sera désinscrit de l'unité et le crédit ne sera pas attribué.

7 **Modalités de remédiation ***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

La note du module est calculée lorsque 10 ECTS au minimum peuvent être comptabilisés. Toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1e session. Les dossiers thématiques sont corrigés. Les ECTS des dossiers non rendus ne sont pas comptabilisés.

Les dossiers techniques et les analyses sont complétés et corrigés. Les objets partiellement faits sont terminés.

Délai en semaine 37. Il ne peut y avoir de remédiation si l'étudiant-e n'a pas présenté au minimum 10 ECTS.

8 **Remarques**

Au début du semestre précédent celui dans lequel se déroule le module, les étudiant-e-s reçoivent la liste des cours à option ainsi que leur présentation succincte. Les étudiant-e-s s'inscrivent pour 10 ects au minimum (comprenant les dossiers thématiques et activités spéciales).

9 **Bibliographie**

Une bibliographie sera remise en fonction des unités d'enseignement.

10 **Enseignants**

Nom du responsable de module *

MARGOT-CATTIN Isabel

Descriptif validé le *

31 août 2012

Descriptif validé par *

MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 Intitulé du module		Contextes socio-sanitaires (Advanced Related)		2012-2013
Code S.ER.SO.2224.F.12	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres			
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si les directives de filière le précisent	Type de module <input type="checkbox"/> module principal <input checked="" type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 5 ECTS	Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français			
3 Prérequis				
<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre				
Autres prérequis				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
A. Intégrer des connaissances théoriques et scientifiques de l'ergothérapie, ainsi que celles des disciplines de référence dans sa pratique professionnelle. G. Identifier les éléments sociaux, économiques, politiques, légaux ou institutionnels qui influencent les pratiques de l'ergothérapie et s'y ajuster.				
Buts				
Les étudiant-e-s seront introduits à l'économie de la santé, aux projets de prévention de la santé publique, aux déterminants anthropologiques de la santé, à une perspective historique des professions soignantes.				
5 Contenu et formes d'enseignement *				
Unité 1 : Politiques de prévention, 1 ECTS (E. Henny, C. Wyssmuller) Unité 2 : Economie de la santé, 2 ECTS (P. Gobet) Unité 3 : Histoire de la santé, 1 ECTS (A. Bosson) Unité 4 : Anthropologie de la santé, 1 ECTS (V. Stucki)				
Modalités pédagogiques générales				
80 h de cours.				
Unité 1. Politiques de prévention				
Politiques publiques de prévention, de promotion et de répression dans le domaine de la santé. La prévention des accidents (bpa) (4 h) ; maltraitance : sanctions en droit pénal, mesures de protection en droit civil, et signalement de maltraitance pour les mineurs (12 h).				
Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques				
16h de cours.				
Unité 2. Economie de la santé				
En économie de la santé, les étudiants pourront distinguer santé et prestations de santé, et seront introduits :				
a) aux dispositifs destinés à l'attribution d'une valeur monétaire à la vie et à la santé, b) à l'aspect de la concurrence dans le domaine sanitaire et aux notions de rationnement et rationalisation, c) aux critères d'adéquation, d'efficacité, et d'économicité, d) à l'importance économique et aux mécanismes de financement du secteur sanitaire, e) aux réformes en cours de la LAMal.				
Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques				
16h de cours.				
Unité 3. Histoire de la santé				
Histoire sociale de la médecine occidentale sur la longue durée (moyen âge-20e siècle), avec éclairage sur les apports des autres civilisations et des périodes antérieures.				
Histoire des institutions et des professions de la santé; histoire des techniques médicales; évolution des représentations de la santé, de la maladie, du patient.				
Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques				
16h de cours.				
Unité 4. Anthropologie de la santé				
La construction sociale du corps et l'émergence du corps objet de la médecine traditionnelle.				
Les modèles culturels d'inconduite et l'efficacité thérapeutique.				
L'expérience de la maladie : logiques d'actions et rationalités du côté des patients et de l'institution médicale.				
Une "crise" de la médecine ?				
Unité 4. Modalités pédagogiques spécifiques				
16h de cours.				

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1 **Intitulé du module** **Contextes socio-sanitaires (Advanced Related)** **2012-2013**

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

Buts de l'évaluation

Vérifier que l'étudiant-e ait acquis les notions figurant dans les unités d'enseignement du module.

Modalités d'évaluation générales

Examen oral d'Economie de la santé et de Politiques de prévention qui vaut pour 1/2 de la note du module.

Dossier écrit d'Anthropologie ou d'Histoire valant pour 1/2 de la note du module.

Chacun des deux examens est noté au 1/4 de point.

Reddition des dossiers en semaine 24.

Examen oral en semaine 27

Unités 1 et 2. Modalités spécifiques d'évaluation

Un examen oral en économie de la santé, couvrant également les notions vues dans les politiques de prévention publiques ou parapubliques.

La passation de l'examen se fait par groupes.

Unités 3 et 4. Modalités spécifiques d'évaluation

L'étudiant réalisera un dossier en histoire de la santé OU en anthropologie de la santé. Le dossier devra comporter une quinzaine de page sur un thème attribué par l'enseignant.e.

Critères d'évaluation : qualité rédactionnelle et conceptuelle.

7 **Modalités de remédiation ***

remédiation possible

pas de remédiation

Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

remédiation possible

pas de remédiation

Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

La remédiation de l'examen oral et celle du dossier écrit ont lieu en semaine 37.

8 **Remarques**

En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s de cours ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des unité-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité-s remédiée-s avec la note de la ou des unité-s réussie-s en 1e session. L'examen oral est refait. Le dossier est complété ou corrigé. En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

9 **Bibliographie**

10 **Enseignants**

Nom du responsable de module *

OPPIZZI Luca

Descriptif validé le *

20.08.2012

Descriptif validé par *

MEYER Sylvie

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Travail de bachelor projet		2012-2013
	Code S.ER.SO.2527.F.12	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
	Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si les directives de filière le précisent	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne
2	Organisation			
	Crédits ECTS * 5 ECTS	Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français		
3	Prérequis			
	<input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s) <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis <input type="checkbox"/> Autre			
	Autres prérequis			
4	Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *			
	I. Augmenter et perfectionner ses compétences professionnelles, développer des pratiques probantes et contribuer à l'essor de l'ergothérapie.			
	Buts Permettre aux étudiant-e-s de produire un projet de travail de bachelor.			
5	Contenu et formes d'enseignement *			
	Modalités pédagogiques générales 5 heures d'encadrement, 150 heures de travail.			
	Unité 1. Travail de Bachelor, projet Production d'un thème de travail de bachelor en conformité avec le guide des travaux de bachelor et comprenant notamment: - recherche documentaire en relation avec le thème choisi - construction d'une problématique - ébauche d'un cadre conceptuel - définition de questions des questions et/ou hypothèses de recherche - définition d'une méthodologie adéquate.			
	Modalités pédagogiques spécifiques : Tutorat pour chaque étudiant-e ou groupe d'étudiant-e-s effectuant un travail de bachelor par un-e professeur-e de l'école (réfèrent-e). Encadrement par un-e directeur-riche interne ou externe à l'éesp. L'ensemble de la procédure du travail de bachelor fait l'objet d'une réglementation de l'école. Le guide de réalisation des travaux de bachelor est accessible sur le site <www.eesp.ch>.			
6	Modalités d'évaluation et de validation *			
	Buts de l'évaluation Vérifier la qualité et la faisabilité du projet			
	Modalités spécifiques Soutenance du projet devant un jury composé du ou de la réfèrent-e et du ou de la directeur-riche. Les séances sont organisées par l'étudiant-e. La séance dure environ 30 mn. Le projet est un écrit de 5 à 10 pages remis à l'avance (en principe quelques jours) comprenant : - une introduction donnant la motivation du sujet, - le but du travail, - une problématique élaborée à partir la recension partielle des écrits, - les questions et/ou les hypothèses de recherche, - la méthodologie envisagée pour collecter et analyser les données (y compris au plan de la faisabilité), - les considérations éthique, un échéancier, les références bibliographiques.			
	Critères d'évaluation - compréhension par l'étudiante des concepts exposés, - ampleur et de la difficulté du sujet à traiter, - connaissance ou expérience déjà acquise sur le sujet, - intérêt du sujet pour le champ professionnel, - pertinence ou du réalisme des buts poursuivis démarche proposée, - validité et originalité de la démarche proposée, - respect des règles éthiques, - clarté de l'argumentation, - cohérence entre questions de recherche, objectifs et démarche, - adéquation des références bibliographiques par rapport à la problématique. Soutenance du projet : au fil du semestre 4 au plus tard en semaine 37			
7	Modalités de remédiation *		7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *	
	<input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible		<input type="checkbox"/> remédiation possible	

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Ergothérapie

1	Intitulé du module	Travail de bachelor projet	2012-2013
	<input type="checkbox"/> pas de remédiation	<input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation	
	<input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)	

Autres modalités de remédiation

En vertu du «Guide de réalisation, de présentation et d'évaluation des travaux de bachelor pour l'obtention du diplôme de Bachelor en ergothérapie 2012», les dispositions de remédiation sont les suivantes :

L'acceptation du projet conditionne la poursuite du travail. Un projet non validé avant la fin de l'année académique (semaine 37 de l'année civile en cours) dans laquelle il a démarré peut faire l'objet d'une remédiation au plus tard jusqu'à la semaine 41 de cette même année civile.

En cas de nouvel échec, les étudiant-e-s en ergothérapie peuvent présenter un nouveau projet (ou un nouveau thème suivi d'un nouveau projet) jusqu'à la semaine 7 de l'année civile suivante (répétition du module). Si ce projet est refusé par le jury, l'étudiant-e est définitivement éliminé-e (échec à un module répété).

Un projet non soutenu à la semaine 41 après le terme de l'année académique dans laquelle il a démarré est considéré comme un échec et nécessite de répéter le module « Travail de bachelor projet » en présentant le projet jusqu'à la semaine 7 de l'année civile suivante.

Si pour des raisons indépendantes de la quantité et de la qualité du travail fourni par l'étudiant-e, les délais de soutenance du projet ou de sa remédiation ne peuvent pas être tenus, le ou la responsable du module peut accorder un délai supplémentaire (au plus tard semaine 50). La demande motivée est faite par écrit au ou à la responsable du module par l'étudiant-e avec signature du ou de la référent-e.

Si le projet obtient la note Fx, l'étudiant-e doit le reprendre en tenant compte des remarques qui lui ont été faites et le soutenir à nouveau, dans un délai d'un mois. »

8	Remarques
9	Bibliographie
10	Enseignants

Nom du responsable de module *
OPPIZZI Luca

Descriptif validé le *
20.08.2012

Descriptif validé par *
MEYER Sylvie